

**ENTENTE INTERVENUE**

ENTRE

**L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES**ci-après appelée l'« **Université** »

ET

**LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES
PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU
QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES**ci-après appelé le « **Syndicat** »**RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU FONDS FIR POUR
LA RECHERCHE CLINIQUE**

-
- CONSIDÉRANT** l'annexe E de la convention collective 2007-2012 qui prévoit un budget de recherche clinique administré par le Décanat des études de cycles supérieurs et de la recherche;
- CONSIDÉRANT** la création d'un Fonds FIR pour la recherche clinique dans la convention collective 2013-2017;
- CONSIDÉRANT** que le processus de distribution prévu à l'annexe E de la convention collective 2007-2012 est actuellement en cours;
- CONSIDÉRANT** l'importance de distribuer les fonds prévus à ce budget;
- CONSIDÉRANT** les travaux à effectuer pour mettre en place le nouveau Fonds FIR pour la recherche clinique et la procédure applicable;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les Parties.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- 1) Le préambule fait partie intégrante de la présente entente;
- 2) Pour l'année 2013-2014, le budget de recherche clinique sera distribué conformément à la procédure prévue à l'annexe E de la convention collective 2007-2012 selon la procédure gérée par le Décanat de la recherche et de la création, et ce, malgré les dispositions de la clause 10.25 c) de la convention collective 2013-2017;

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À TROIS-RIVIÈRES CE 13 FÉVRIER 2014.

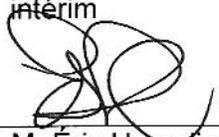
LE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET
DES PROFESSEURES DE
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-
RIVIÈRES

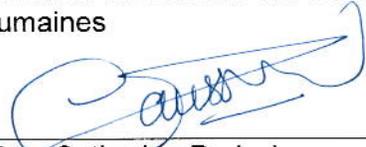

M. Pierre Baillargeon
Président


M. Gilles Charland
Vice-recteur aux ressources humaines par
intérim


M. Yvan Leroux
Vice-président aux affaires syndicales


M. Éric Hamelin
Directeur du Service des ressources
humaines


M. Alain Chalifour
Vice-président aux relations de travail


Mme Catherine Parissier
Doyenne du Décanat de la gestion
académique des affaires professorales


M. Sylvain Gagnon
Directeur du Service des relations de
travail